

Conseil Municipal du 9 juillet 2026

Présents :

M. Jean-Pierre ALAUX, Mme Mie BEAUVILLAIN, M. Didier GUYOT, Mme Catherine PREVOT, M. Marc DECOUDIN, Mme Noémie BOUYEUX, Mme Marie-France QUEBRIAC, Mme Jolanda VAN DE LAAR, Mme Melha MAMMERI, M. Lionel CURT, M. Dominique FLERON, Mme Pauline ROBEDAT, M. Daniel ROUDIERE, M. Jérôme COUTURE

Absents :

Mme Laura HESLENFELD, a donné pouvoir à Melha MAMMERI par procuration.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026**
- **Emprunt pour un projet de réhabilitation des 2 appartements du Pal**
- **Décision modificative du budget communal**
- **Validation de la convention relative à la fourniture de repas aux élèves du collège de Luzech**
- **Délibération relative à la désignation des représentants commissions de la Communauté de Communes pour de nouveaux suppléants**
- **Autorisation de signature de la convention de partenariat entre le Département et la Commune d'Albas pour le fonctionnement de la bibliothèque**
- **Recensement de la population**
- **Désignation d'un correspondant Défense**
- **Questions diverses : Campagne anti-pigeons, débroussaille, remplacement de Mme Dutilleul à l'école primaire, rénovation cour de l'école, projet habitat à la faveur des familles avec enfants, rénovation de la façade place de la Dîme**

Mme Melha MAMMERI est nommée secrétaire de séance.

La séance est désormais ouverte.

- **Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026**

M. Jean-Pierre Alaux, maire, propose d'approuver le PV du Conseil Municipal du 22 mai 2026. Les conseillers municipaux absents le 22 mai s'abstiennent. Après discussion sur quelques modifications apportées au compte rendu rédigé par Noémie BOUYEUX, le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'emprunt pour un projet de réhabilitation des 2 appartements du Pal**

C'est un projet qui est auto-financé mais qui nécessite néanmoins une trésorerie anticipée estimée à 50 000 €, le temps que les subventions soient versées (Département, Région, DETR...). Ensuite, cette trésorerie sera affectée à d'autres dépenses de la Commune. Deux banques ont été sollicitées. M. le Maire propose à M. Marc DECOUDIN, conseiller délégué, de prendre la parole. Il tient à rappeler que les subventions ne sont accordées que sur le montant des travaux hors taxe et que la TVA n'est remboursée qu'à 73 % l'année suivante. Cet emprunt vise donc à assurer une trésorerie saine et linéaire. M. DECOUDIN rapporte que les deux organismes prêteurs contactés sont le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Le Crédit Agricole propose un taux fixe de 3,87 % soit une charge annuelle de 6 053 euros 60 centimes sur 10 ans. La caisse d'Epargne propose, quant à elle, un taux fixe annuel de 3,97 % soit un remboursement annuel de 6 082 euros et 40 centimes.

Le conseil donne donc pouvoir à Monsieur le Maire de contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

- **Décision modificative du budget communal pour intégrer l'emprunt de 50 000 € et la DETR qui nous a été confirmée pour les 2 appartements à hauteur de 60 000 €**

Il est proposé d'inscrire ces deux recettes au budget d'investissement de la manière suivante :

- + **50 000 €** sur l'opération n°158 « Réhabilitation des logements », chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » ;
- + **60 000 €** sur l'opération n°158 « Réhabilitation des logements », chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

Ces crédits supplémentaires, pour un montant total de **110 000 €**, sont répartis en dépenses d'investissement comme suit :

- + **10 000 €** sur l'opération n°166 « Rénovation du mur de la place de l'Arc Voûtée » ;
- + **50 000 €** sur l'opération n°149 « Salle multiculturelle de la place de la Dîme » ;
- + **50 000 €** sur l'opération n°168 « Parking de la route de Sauzet », destinés aux études préalables.

Le conseil approuve à l'unanimité cette affectation budgétaire.

- **Validation de la convention relative à la fourniture de repas aux élèves du collège de Luzech rédigée par le Département**

La convention est valable pour 3 années. Le conseil donne son pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

- **Délibération relative à la désignation des représentants commissions de la Communauté de Communes pour de nouveaux suppléants**

M. le Maire demande à M. Marc DECOUDIN d'être le suppléant de la commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales) et à Mme Mie BEAUVILLAIN d'être suppléante pour la Commission des finances. Ils acceptent tous deux et le conseil approuve cette décision.

- **Autorisation de signature de la convention de partenariat entre le Département et la Commune d'Albas pour le fonctionnement de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'un règlement intérieur au sein de la bibliothèque précisant les engagements de la Commune (formation du personnel avec le changement de logiciel ; politique en faveur des documentaires ; partenariats avec les librairies ; la médiathèque numérique...) Les horaires d'ouverture ne changeront pas car ils sont assurés par des bénévoles (mercredi et samedi matin). Pour le logiciel, il y aura une aide du FAST (Département) à hauteur de 45% de 1 000 €. Il est demandé une autorisation de faire le « désherbage » (opération de tri et de retrait de certains documents des collections afin de les maintenir à jour, attractives et cohérentes avec les besoins des publics).

Le conseil adopte la convention à l'unanimité.

- **Recensement de la population**

M. le Maire a demandé à M. Dominique Courtin qui avait fait le précédent recensement de recenser à nouveau la commune comme le prévoit la loi en janvier 2027. Ce dernier a confirmé qu'il était d'accord. M. Lionel Curt a demandé si la mission était rémunérée. M. le Maire a répondu que oui et que c'était à la charge de la commune. M. Curt a demandé s'il était possible de faire appel à « un jeune » du village mais au regard de l'expérience de M. Courtin, de sa formation, du caractère fastidieux de la tâche, de la nécessité de connaître tous les habitants du village et du délai très court imparti, après discussion, il a semblé judicieux à l'ensemble du Conseil de confier de nouveau le recensement à M. Courtin dont la rigueur est exemplaire.

La proposition de M. le Maire de nommer de nouveau M. Dominique Courtin comme agent recenseur a donc été acceptée par l'ensemble du Conseil à l'exception de M. Lionel Curt qui s'est abstenu. Il a été convenu que Mme Cécile Labro (secrétaire de Mairie) sera la coordinatrice communale.

- **Désignation d'un correspondant Défense**

Indépendamment du premier magistrat, chaque Commune est tenue d'avoir un correspondant Défense en liaison avec la Gendarmerie et l'Armée. Mme Cathy Prévot se propose donc d'assurer cette fonction. Le Conseil donne son accord à l'unanimité désigne Mme Cathy Prévot en qualité de correspondante Défense de la commune.

- **Questions diverses : campagne anti pigeons, débroussaillage,**

- Le Conseil à l'unanimité est d'accord pour adopter une nouvelle campagne anti-pigeons afin d'éviter la prolifération de ces volatiles qui provoquent des dégradations sur les bâtiments publics et notamment l'église.
- M. le Maire soulève un dossier d'actualité : le débroussaillage aux abords des habitations qui est désormais rendu obligatoire par arrêté préfectoral. Le maire fait état des parcelles concernées aux abords immédiats du cœur de village, route de Lérét et à la Rivière Basse. La préfecture du Lot demande au maire de mettre en demeure les propriétaires qui n'auraient pas débroussaillé leurs terrains. Aussi celui-ci se chargera sous huitaine d'envoyer une lettre aux propriétaires concernés. Dans le cas où ces derniers ne prendraient pas les dispositions demandées par la Préfecture dans de brefs délais, la Mairie se réserve le droit d'engager les travaux nécessaires qui seront refacturés aux propriétaires fonciers par le Trésor Public. Une question est posée concernant le nettoyage aux abords de la bache à incendie de Rivière Haute. Monsieur le Maire confirme que cette opération est prévue sous huitaine.
- Monsieur le Maire évoque le fait que le professeur des Ecoles affecté au remplacement de Mme Dutilleul à l'école primaire dès la rentrée de septembre fait valoir son droit au congé paternel. Il y a donc le risque que les élèves se retrouvent avec une succession de remplaçants, ce qui pourrait impacter notablement leur scolarité. A l'idée qu'il n'y ait pas de professeur pérenne à Albas, laisserait supposer qu'à moyen terme notre établissement pourrait être déclassé au profit des communes environnantes. Cette situation inquiète l'ensemble des membres du Conseil. Par ailleurs, Monsieur le Maire a évoqué auprès de l'Inspection académique le fait que la commune a décidé de refaire dès cet été le sol de la cour de l'école dans le but de sécuriser la circulation des élèves. Monsieur le Maire lit au Conseil la lettre de réponse de l'Inspection Académique qui évoque le projet de « végétalisation » de la cour de l'école. Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil de renvoyer un courrier à l'Inspection pour insister sur le fait que les travaux envisagés ont bien pour but exclusif de sécuriser la cour de récréation. La cour dispose déjà d'une végétation (2 gros platanes et 2 tilleuls) dont les vertus rafraichissantes ont permis aux enfants de moins souffrir de la chaleur. L'école ayant également comme avantage d'être un bâtiment ancien en pierres et aux murs épais. M. Lionel Curt suggère, suite aux inquiétudes liées au devenir de notre RPI, de solliciter la presse, députés et sénateurs. Madame Robédar suggère d'opter pour la diplomatie, M. le Maire abonde dans son sens et se propose d'écrire

un courrier à Sophie Sarraute, en charge de notre académie, dans lequel la Mairie expose le fait qu'elle se demande légitimement si elle peut s'attendre à avoir un professeur affecté à l'année à Albas dès cette rentrée. Mme Mie Beauvillain ajoute qu'il serait peut-être bon d'évoquer dans cette lettre le fait que dans la mesure où la Mairie a le projet d'investir pour la sécurité des enfants, ce n'est pas pour ensuite apprendre que l'école risque de fermer à moyen terme. M. le Maire propose de faire un courrier dans le sens de la discussion. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que M. Alaux rédige cette lettre en réaffirmant notre volonté d'entretenir la cour de récréation et d'assurer la pérennité d'un poste d'enseignant à Albas. Mme Mie Beauvillain pose la question du revêtement de la cour. M. Daniel Roudière affirme qu'il faut des revêtements spéciaux qui permettent, entre-autre, de disperser l'eau en cas d'orage mais c'est beaucoup plus cher que l'asphalte classique. M. le Maire évoque le fait que la difficulté de cette cour ce sont les racines des platanes et l'entreprise Marcouly s'est engagée à y pourvoir. M. Lionel Curt demande si l'entreprise Lagrèze a été sollicitée. Mme Mie Beauvillain, première adjointe, explique qu'elle a fait la recherche de toutes les entreprises qui avaient le bon code APE. M. le Maire et Mme Mie Beauvillain disent qu'à l'avenir ils consulteront cette entreprise dont l'un des dirigeants habite désormais à Albas.

- Mme Pauline Robedat demande si, comme à Sauzet, les projets d'habitat favorisent l'installation de familles. M. le Maire confirme qu'en fonction des profils, il est chargé d'établir, en fonction des logements, des préférences visant à favoriser le maintien de notre école.
- M. le Maire informe que concernant la place de la Dîme, la façade sera lavée et les volets repeints courant juillet/août. M. Daniel Roudière salue le fait que les travaux soient confirmés par Lot Habitat. Il n'y aura donc a priori pas de retard pour la pose de la pergola. M. Pauline Robedat informe que les gérantes du restaurant *le Limau* demandent à connaître l'avancement des travaux afin qu'elles s'organisent pour l'aménagement de leur terrasse. M. Didier Guyot fait valoir qu'il est difficile de donner une chronologie pour le moment car les travaux de nettoyage de façade imposent l'installation d'un échafaudage, voire une nacelle, ce qui serait un risque pour le revêtement de la terrasse. Il est donc suggéré d'attendre le nettoyage de la façade avant d'entamer le revêtement du sol de la pergola. M. Daniel Roudière, architecte, estime que le sol pourra être fait à la rentrée, les corps de métiers étant tributaires des chaleurs caniculaires de cet été avec les conséquences que cela suppose pour la résistance des matériaux, notamment pour la pose du travertin.

M. Lionel Curt informe que le lundi à venir a lieu le 40ème anniversaire du Festival Limau d'Albas. Lors des premières éditions, il est rappelé que ce festival avait accueilli Manu Chao, réunissant chaque année entre 500 et 700 festivaliers.